

*copie à transmettre à J. APLINOUR 2018*



PRÉFET DU VAR

Monsieur le maire

COMMUNE DE CARCES  
HOTEL DE VILLE R.H.  
83570 CARCES

Maire		MAIRIE DE CARCÈS	Accue
Adjoint			Compta.
DGS	<i>[Signature]</i>	- 7 MAI 2018	Urbanism.
Secr. Maire		n° ..... <i>864</i> .....	Serv. Tech.
R.H.		COURRIER ARRIVÉ	Divers

*Alex Vincent*

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
du Var

Service de l'Eau et des  
Milieux Aquatiques du Var

Dossier suivi par :  
CHAMPY Olivier

Mèl : olivier.champy@var.gouv.fr

Tél. : 0489964369  
Fax : 0492305504

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **Doublement du forage de Piefama pour la sécurisation de l'AEP de la commune - Parcelle B418 sur la commune de CARCES**  
**Demande de compléments**

Réf. : D 1703 - 83-2018-00061

TOULON, le 02 Mai 2018

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration, des observations sur la régularité ont été formulées. Vous les trouverez en annexe.

Je vous invite à me faire parvenir une note complémentaire sur les aspects évoqués en annexe afin de pouvoir le déclarer régulier. Cette note pourra le cas échéant modifier certains aspects du dossier police de l'eau et définir de nouvelles mesures compensatoires.

Vous disposez d'un délai de 3 mois pour faire parvenir ces différents éléments.

**En l'absence de réponse de votre part dans le délai imparti, conformément au 3° paragraphe de l'article R. 214-35 du code de l'environnement, il sera fait opposition tacite à votre déclaration.**

Le délai de deux mois imparti à l'administration pour émettre une éventuelle opposition motivée et durant lequel vous n'avez pas le droit de démarrer les travaux, est interrompu jusqu'à la réception des pièces complémentaires demandées par le présent courrier, conformément au 2ème paragraphe de l'article R. 214-35 du code de l'environnement.

Le service de police de l'eau situé à :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var  
Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Var  
Adresse postale : Préfecture du Var Bd du 112ème Régiment d'Infanterie - CS 31209  
83070 TOULON - Tel : 0494468149-53

en charge de l'instruction de votre dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation  
La Chef du service de l'eau et des milieux aquatiques

*[Signature]*  
Chantal REYNAUD

P.J. : demande de complément au dossier présenté

## ANNEXE

Demande de complément pour l'instruction d'un dossier loi sur l'eau relatif à :

**Doublement du forage de Piefama pour la sécurisation de l'AEP de la commune – Parcelle B418**

dossier n° : **D1703 - 83-2018-00061**

### **Au titre de la régularité du dossier :**

Dossier technique de l'installation de forage avec croquis permettant de vérifier notamment le respect des prescriptions de l'AMPG du 11.03.2003 (ci-joint) concernant l'application de la rubrique 1110 de l'article R 214-1 du code de l'environnement.

Le Chef du Service de l'Eau  
et des Milieux Aquatiques

  
Chantal REYNAUD